



Un jour, une info n°08

Démographie

Quand nous serons 5000 nous devons créer une aire des gens du voyage.

Dès notre élection, nous lancerons la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) voté en décembre 2018.

Changer les règles de l'urbanisme pour

- Empêcher les promoteurs de racheter, détruire et remplacer des maisons individuelles par des immeubles y compris dans les lotissements
- Interdire de comptabiliser des parkings et des toits enherbés en tant qu'espaces verts.
- **Ralentir le nombre de constructions** et imposer aux promoteurs d'être plus respectueux du cadre de vie.
- Augmenter les espaces verts.
- Poursuivre la création de logements sociaux de manière raisonnée.

L'urbanisation galopante de Roquettes si elle continue à ce rythme, va rapidement nous amener à trouver un emplacement pour la construction d'une aire des gens du voyage.

Roquettes est **la commune la plus dense de tout le Muretain Agglo** (1300 habitants/ km²)

Roquettes **a la superficie la plus limitée de tout le Muretain Agglo** (3.36 km²)

Malgré cela, quand **la population aura dépassé 5000 habitants** la préfecture nous imposera de trouver un emplacement sur notre territoire pour accueillir les gens du voyage.

Le sixième alinéa de l'article 2 de la [loi n° 2000-614](#) du 5 juillet 2000 indique que **les communes de plus de 5000 habitants ont SANS EXCEPTION l'obligation d'en créer sur LEUR territoire** même si ce sera le Muretain Agglo qui la financera.

C'est ce que **Labarthe sur Lèze et Eaunes ont obligation de faire** comme le précise l'article de la Dépêche du 13 octobre 2019 avec toute une problématique associée.

AIRE DE GRAND PASSAGE : MURETAIN AGGLO REFUSE DE LA CONSTRUIRE

Si Toulouse Métropole, le Sicoval et le Comminges ont rempli leurs obligations en termes d'aires de grand passage pour l'accueil des gens du voyage, le Muretain ne respecte pas le schéma départemental établi par la préfecture. Et cela risque de durer. Le 1er octobre dernier, les élus du Muretain Agglo ont encore repoussé sa création, estimant que les coûts engendrés par les dégradations sur les aires d'accueil communes avaient atteint 900 000 € ces dernières années. Le Muretain Agglo estime le coût de la création de deux nouvelles aires « classiques » à Eaunes et Labarthe – obligatoires pour les communes de plus de 5 000 habitants – ainsi que d'une aire de grand passage, se chiffrait à 5,4 millions d'euros, « la moitié de la capacité d'investissement du Muretain Agglo ». Et même si ces travaux étaient engagés, les élus doutent que ces aires « permettent de mettre fin rapidement à toutes les occupations illicites et règlent le problème des grands passages estivaux, qui ne cesse de croître année après année ». Et ils doutent « que l'Etat assure la sécurité à l'intérieur et aux abords des aires ». Rien ne bouge, donc, en attendant que l'Etat « précise ses intentions ».

Nous réviserons le PLU pour que les promoteurs ne puissent plus imposer l'accroissement démographique de Roquettes. Ils n'auront plus la possibilité de densifier à outrance notre village.